

Etat des lieux des sites inscrits de Bretagne

.....



Site inscrit du Cap de la Chèvre

.....

Presqu'île de Crozon, Finistère



Service Départemental de
l'Architecture et du Patrimoine
Finistère



Direction Régionale
de l'Environnement
Bretagne

Céline Triolet, chargée d'étude
Novembre 2006

A/ Carte d'identité du site inscrit



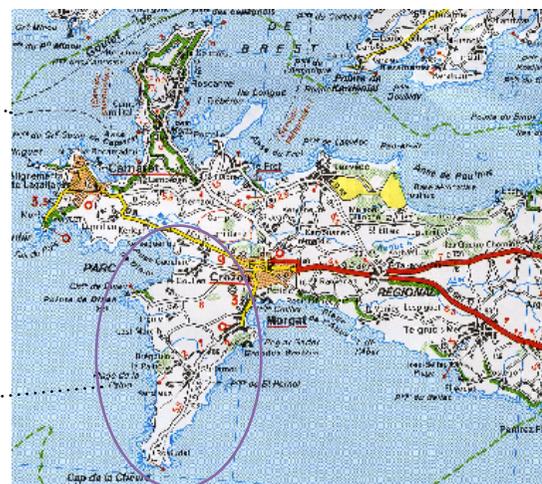
La presqu'île de Crozon est située dans le Finistère, entre la Rade de Brest et la baie de Douarnenez. Site emblématique de la Bretagne inclus dans le Parc Naturel Régional d'Armorique, elle forme une croix aux formes irrégulières.



Site inscrit

Site classé
(hameaux en
site inscrit)

Le lieu d'étude est le bras sud de cette croix, appelé Cap de la Chèvre.



Le Cap de la Chèvre est un site reconnu pour son patrimoine à la fois naturel, paysager et architectural. A ce titre, une partie du Cap a été classée le 4 juillet 1983. Le 4 février 1985, le classement a été complété par l'inscription de la majeure partie du Cap de la Chèvre et notamment de la plupart de ses hameaux.

B/ Paysage

Un relief particulier

Issu d'une histoire géologique mouvementée, le relief du Cap de la Chèvre se compose d'une alternance de vallées, de crêtes et de plateaux.

Le littoral, incessamment creusé par la mer présente des baies et des caps, encadrés de falaises accidentées. Entre deux zones escarpées se trouvent quelques plages : anse de Dinan, plage de la Palue,.... Cette morphologie très particulière participe de l'identité paysagère du Cap.



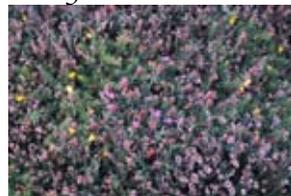
Anse et pointe de Dinan



Une végétation adaptée

La végétation du Cap de la Chèvre crée au fil des saisons des camaïeux de couleurs avec les autres éléments du paysage

Exemple en automne



Violet de la bruyère



Bleu de la mer et vert des broussailles



Jaune des genêts



Roux des fougères

La végétation locale est adaptée à la fois au climat et au relief du Cap :

- dans les vallées, on trouve de petits boisements*
- ailleurs, la végétation est plutôt basse et se limite souvent à une lande (bruyère, genêts), des broussailles (genêts, fougères, arbustes) et parfois quelques arbres isolés (souvent des pins)*

Des paysages caractéristiques

Les paysages du Cap de la Chèvre résultent à la fois des composantes naturelles (relief, végétation, climat,...) et des composantes humaines (activités, habitations), traitées dans la suite de cette étude.

Littoral découpé par la mer



Hameaux intégrés dans leur environnement

Plateau de lande donnant sur la mer



Des paysages en évolution

Progression de l'enfrichement

Les activités agricoles (élevage bovin principalement) du Cap de la Chèvre sont de plus en plus résiduelles. Il en résulte un par endroit un enfrichement progressif, qui est renforcé par l'abandon de certains terrains par leurs propriétaires. L'enfrichement a plusieurs conséquences négatives : il ferme le paysage, le rendant monotone et dans le contexte local, il favorise l'installation d'espèces nuisibles comme le ragondin ou le renard.

.....



Agriculture près de Kerdroën



Chemin et parcelle enfrichés à Kerguillé



Parcelles à l'abandon à Kerroux-Keravel



Des explications ?

Le déclin de l'agriculture sur le Cap de la Chèvre est conforté par un autre problème : la difficulté pour un agriculteur de s'y installer. Deux raisons expliquent cela :

- les bonnes terres agricoles sont en général des parcelles «en lamelles», issues des découpages pour héritage, ce qui rend difficiles leur acquisition*
- la superposition des lois et règlements relatifs au Cap de la Chèvre (site inscrit, loi littoral,...) qui rajoutent chacun des contraintes, limitant ou empêchant les installations agricoles et particulièrement la construction d'un siège d'exploitation*

Des solutions ?

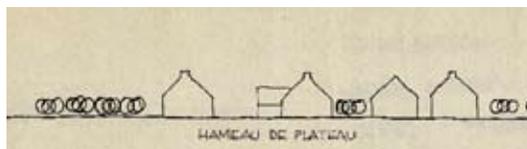
Quelques projets isolés de réinstallation d'agriculteurs sont prévus, le principal problème restant de trouver des bâtiments d'exploitation existant, leur construction étant très limitée. Au vu des conséquences négatives de l'enfrichement sur les écosystèmes, une fiche d'action Natura 2000 prévoit cette installation.

c/ Urbanisation

Hier : 1983, Etude Henry

3 types de hameaux...

PLATEAU



Orientation

une orientation
(lutte contre le vent dominant)

Structure

bandes parallèles, assez étalées

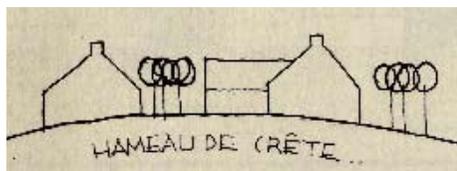
Végétation

pas d'arbres
taillis, haies

Perception externe

des toits derrière
des taillis

CRETE

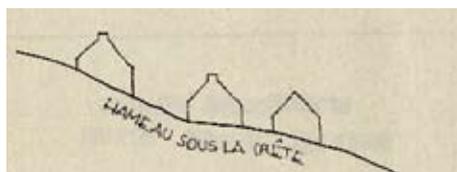


une orientation
(-lutte contre le vent
- adaptation au relief)

linéaire, parfois
bâti étagé

arbres au sommet de
la crête qui «calent» le
bâti

hameau se détachant
sur le ciel



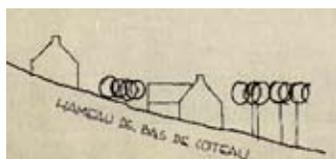
orientation moins stricte,
adaptée au relief

souple

arbre hautes tiges en
bas du hameau

partiellement
masqué

VALLEE



pas d'orientation fixe

groupée mais
très libre

beaucoup d'arbres au
sein du village

village caché

c/ Urbanisation

Hier : 1983, Etude Henry

3 types de hameaux...

	Hameaux	Recommandations
...de plateau	Rostudel, Keravel, Kerroux, Kergonan, St Norgard, Mennesquen, Kerquillé, Kergonan Dinan	<ul style="list-style-type: none"> - conserver l'horizontalité du paysage - garder l'aspect compact du bâti - préserver le végétal d'accompagnement
...de crête	La Palue, Bregoulou	<ul style="list-style-type: none"> - conserver le caractère dégagé du paysage - garder l'aspect silhouette du bâti - préserver les creux
...sous la crête	Lost Marc'h, Kertanguy, Goulien, Kersiguénou	
...de bas de coteau	Kerdreux, Lesteven, Rosinec, Kernaléguen, Kerrellot, Kerlouantec, Kergozelec, Dinan, Kernavéno, Caoulac'h, Kerret, Kersuet	<ul style="list-style-type: none"> - conserver le caractère encaissé du paysage - garder la dualité végétal/bâti - maintenir l'homogénéité du bâti
de fond de vallée	St Hernot, Kerglinton, Pen-ar-Guer, Montourgar, Kerdroën, Bouis, Tromel, Kéréon	

Directive générale :

Respecter l'organisation urbaine préexistante

Conclusions :

Ces préconisations aboutissent dans l'étude Henry à un zonage précis des zones constructibles, avec une typologie de secteurs précisant ce qui à prévoir ou à proscrire.

Contexte communal

Révision du PLU

La dernière version du Plan d'Occupation des Sols date de 1998. Suite à une pression foncière toujours croissante, «l'équilibre de certains quartiers s'en trouve aujourd'hui menacé», notamment les quartiers «Peugeot» et «Portzic» (extraits du bulletin communal). La révision du POS de 1998 est menée par une chargée de mission recrutée à cet effet. Le calendrier prévoit une finalisation en octobre 2007 pour un projet débuté en début 2006.

..... *Des raisons pour inclure le Cap de la Chèvre aux réflexions :*

- l'étude Henry n'est pas toujours bien comprise ni acceptée,*
- cette étude n'a pas évolué depuis 23 ans et ne tient pas toujours compte des particularités locales,*
- les moyens de connaissances et de protection des hameaux du Cap ne seront peut-être pas toujours suffisant,*
- les périmètres actuels très stricts de l'étude Henry interdisent notamment la mise aux normes de réseaux d'assainissement,*
- ...*

Des projets

La chargée de mission s'occupant du projet PLU souhaite qu'une protection adaptée, applicable et durable soit trouvée pour les hameaux du Cap. Plusieurs solutions sont déjà évoquées : évolution de l'étude Henry annexée au PLU, insertion dans un règlement plus restrictif, mise en place d'une ZPPAUP morcelée,...

Actuellement, une étude a été commandée à des cabinets d'architecture et d'urbanisme afin de dresser un état des lieux des hameaux couverts par l'étude Henry ainsi que quelques hameaux mitoyens. Elle servira de base pour les négociations et décisions ultérieures.

..... *Une réelle prise en compte dans le PLU ?*

Les enjeux évoqués pour le Cap de la Chèvre ainsi que les solutions envisagées au niveau du PLU semblent cadrer avec la situation actuelle des hameaux. Les différents projets évoqués permettront à priori une meilleure protection de ces hameaux.

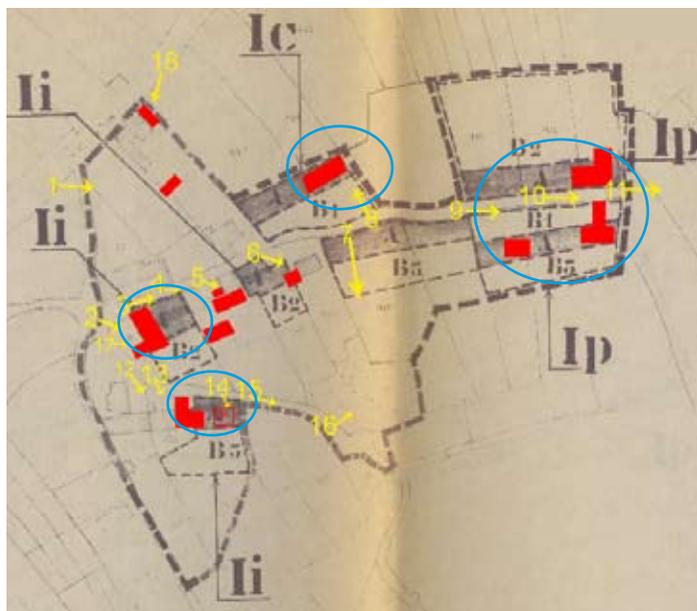
Toutefois, il reste à voir si les études préliminaires mèneront réellement aux types de solutions évoquées et si les conclusions de ces études seront retranscrites de façon adéquate dans le PLU et son règlement.

c/ Urbanisation

Aujourd'hui

Des hameaux préservés

Lorsque les préconisations de l'étude Henry sont suivies à la lettre pour les constructions récentes ou qu'il y a peu de constructions récentes, on garde des hameaux bien intégrés dans leur environnement.



Exemple du hameau de Kernalleguen :

Parmi les nouvelles constructions (indiquées en rouge), les constructions de bâtiments principaux ont assez bien respecté les zones définies par l'étude Henry : zone A pour le bâtiment principal, zones B pour les bâtiments secondaires éventuels.

L'unité de l'urbanisation est préservée.

Le rôle positif du POS

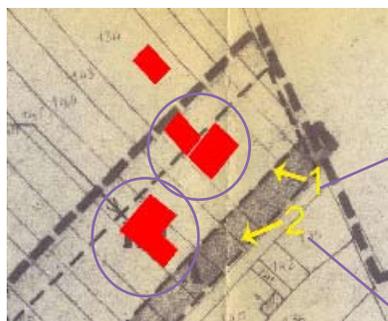
L'étude Henry, annexée au PLU, fait office de règlement de zone dans les périmètres d'urbanisation des hameaux. L'urbanisation est donc contrôlée par les règles fixées dans l'étude. Même si on constate que ces règles ne sont pas appliquées de façon systématique, elles permettent un garde fou contre une urbanisation anarchique.

c/ Urbanisation

Des écarts par rapport aux structures urbaines existantes

Parmi les constructions récentes, toutes ne respectent pas les préconisations.

Exemples à la Palue



Deux constructions trop éloignées de la route, ne respectant pas la zone d'implantation A



Maison récente implantée devant une «belle vue très dégagée» signalée dans l'étude Henry



Une construction récente détachée du bâti existant

Aujourd'hui

Un bilan plutôt positif

Seuls quelques hameaux ont vu se développer des groupements de constructions récentes déconnectés du bâti existant. Dans la majeure partie des cas, les erreurs d'implantation sont isolées ou cantonnées à des erreurs d'implantation des extensions ou bâtiments secondaires par rapport au bâtiment principal.

Quelques zones sacrifiées

L'étude Henry définissait des hameaux pouvant s'étendre : en priorité St Hernot (défini comme déjà «déstructuré» et «abimé»), quelques villages vers Morgat et le hameau de St Norgard.

En réalité, c'est surtout la zone de St Hernot et quelques hameaux dans la périphérie de Morgat qui se sont développés (Kernaleguen, Kerlouan-tec,...). La zone de St Hernot notamment est devenue une zone aux caractéristiques urbaines, à l'organisation et au bâti déstructuré.

Des explications ?

Le sacrifice de certaines zones à une urbanisation croissante et souvent désordonnée est en grande partie expliquée par la proximité de Morgat. Mais il est aussi justifié par le POS : «Cette extension était le fruit de négociations visant à compenser les restrictions de développement des différents hameaux du Cap de la Chèvre» (à propos de St Hernot).

c/ Urbanisation

Un problème récurrent : les hébergements de loisirs légers

Aujourd'hui

Etat des lieux

La principale menace pour la préservation du site est sûrement les installations illégales de caravanes, mobil homes et habitations de loisirs de façon plus ou moins définitive. Actuellement, on constate deux problèmes : les installations ponctuelles sur les parcelles, plutôt en saison, et les installations permanentes dans des zones de regroupement, notamment près de Kernavéno.



Mobil home «habillé» à Kerguillé



Caravanes et mobil home à Kerloutantec

Secteur de Kernavéno



Mobil home et caravane habillés de bardage bois



Une intégration plus ou moins bien réussie



De nouvelles installations à prévoir

Un problème déjà ancien

Le problème des caravanes sur la presqu'île de Crozon n'est pas récent. Il s'agit en général de touristes qui acquièrent une parcelle et s'installent à la saison, malgré l'interdiction d'implantation de caravanes en site inscrit. L'ancienneté de l'installation de certaines personnes et la transmission des parcelles entre générations rend difficile l'enlèvement des caravanes, qui ne peut se faire que par la gendarmerie dont les moyens sont limités. Le moyen envisagé par la commune a été la création dans le POS de 1998 d'une zone INAL («à vocation et caractère de loisirs, de tourisme et de sport») près de Kernavéno. Cette solution permet de régulariser de la situation et de proposer une alternative aux propriétaires de parcelles. Le POS sacrifie donc cette zone au camping, justifiant que «du fait de la présence des caravanes et mobil homes assorties de parcelles aménagées et plantées, ce secteur ne peut plus être considéré comme un espace remarquable.»

Quelles solutions envisager ?

La zone de substitution reste une solution de dernier recours, inadmissible en site inscrit. Restent deux problèmes : toutes les caravanes du Cap n'ont pas été déménagées (beaucoup de petites parcelles avec haie, clôture et herbe entretenue accueillent une caravanes en saison) et on voit s'installer dans la zone INAL de nouveaux mobil homes, la zone ne remplissant donc pas que la fonction de zone de substitution. Une réflexion doit être menée dans le cadre de la révision du PLU. Si le statut de la zone de substitution devait être régularisé, il serait intéressant de mener une étude paysagère afin de limiter les covisibilités et éventuellement de proposer un règlement pour l'aménagement des parcelles (matériaux, couleurs, végétation,...).



Mobil homes neufs en covisibilité



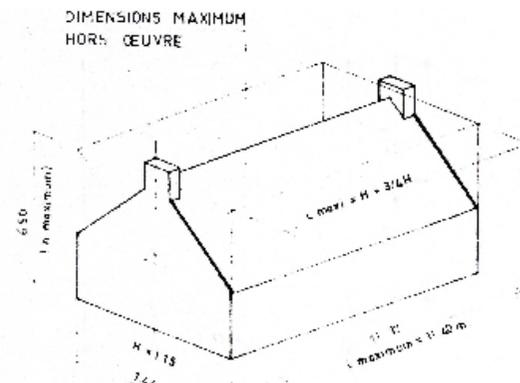
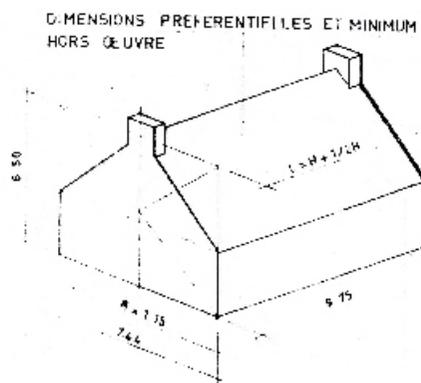
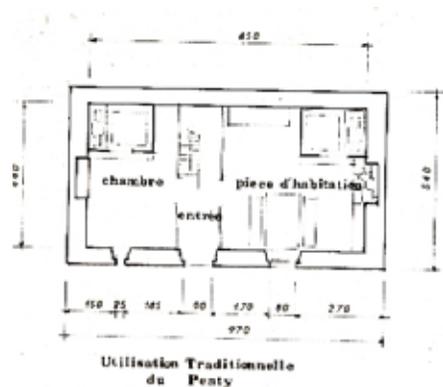
Utilisation des matériaux et couleurs : à gauche, inappropriée et à droite, discrète

D/ Architecture

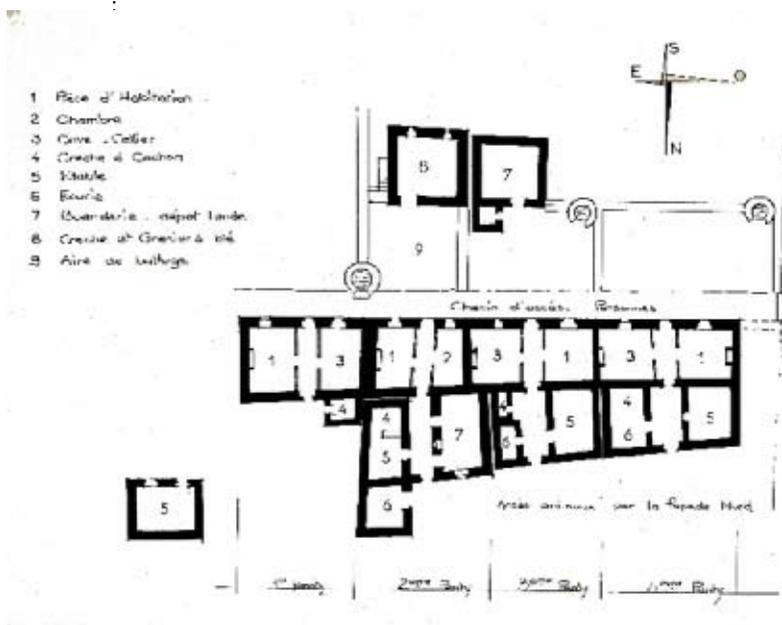
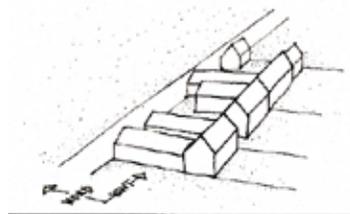
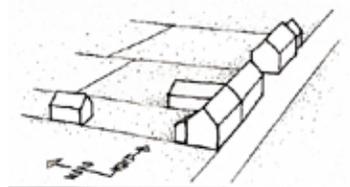
Hier : 1983, Etude Henry

L'étude Henry définit les caractéristiques du bâti traditionnel du Cap de la Chèvre de façon relativement exhaustive, s'intéressant aussi bien aux volumétries qu'aux détails d'architecture en passant par les utilisations des constructions. En voici quelques extraits.

Maison traditionnelle



Implantation des habitations et de leurs annexes



D/ Architecture

Aujourd'hui

Des caractéristiques du bâti traditionnel bien préservées

Un bâti ancien bien préservé et restauré, accompagné de petits murets et d'une végétation locale



Habitation à Saint Norgard, végétation d'accompagnement



Groupements à Rostudel

*Des zones privilégiées
Les hameaux les mieux conservés sont certainement ceux du Cap lui-même, les plus éloignés de l'influence de Morgat et Crozon. Cette protection accrue des villages les plus traditionnels a eu pour conséquence une tolérance plus large ailleurs, sacrifiant ainsi certains hameaux pour mieux protéger les autres.*



Extensions récentes à Dinan



Maison neuve à la Palue



Reconstruction à Tromel

Un bâti récent respectant les caractéristiques de l'architecture traditionnelle

D/ Architecture

Aujourd'hui

Quelques écarts récurrents par rapport à l'étude Henry

Formes et volumétrie

..... Parmi les constructions récentes, on trouve des maisons ou des extensions ne respectant pas les géométries traditionnelles ou les petits volumes caractéristiques des hameaux.

..... Ci-contre : cette erreur se rencontre aussi sur des maisons bâties en pierre.



Construction récente hors proportions par rapport au bâti existant à Kernaleguen



«Chien assis» permettant l'aménagement des combles à Bregoulou

Matériaux, textures et couleurs

..... Les matériaux autres que la pierre induisent souvent une hétérogénéité dans le hameau



Bois à teinte vive à Kerroux Keravel



Enduit à Kertanguy



Placage de fausses pierres Bregoulou



Maison «vache» à Dinan



Pierres et joints épais et très apparents à Dinan



Façade pour «faire bonne figure» à Kertanguy

..... La prise en compte des matériaux et couleurs traditionnels est parfois partielle ou utilisée pour faire du «faux vieux»

Ecarts récurrents par rapport à l'étude Henry

Détails architecturaux



Extension vitrée à Kergonan



Maison très vitrée à la Palue

... Multiplication des ouvertures vitrées (velux® non encastrés, vérandas, extension vitrée,...)

Velux® non encastrés, extension vitrée et porte vitrée à Kerroux-Keravel



... Détails architecturaux dénaturant le bâti ancien



Lucarne triangulaire à Dinan



Arcs à la Palue

Dépendances et environnement

... Motifs urbains très fréquents



Série de clôtures à la Palue



Haie, muret et clôture à Kerelot (en haut) et à Kerroux Keravel (en bas)



Parking bétonné et porte de garage à Kernaleguen

... Multiplication des petites constructions annexes qui ne se marient pas avec le bâti existant

Abri de jardin à Kertanguy



Hangar en tôle à Rostudel



Mobil Homes «habillés» à Pen ar Guer



Portail électrique à Kerlouantec

D/ Architecture

Aujourd'hui

Un bilan nuancé

Le bilan architectural dépend entièrement des zones considérées. Un certain nombre de hameaux, principalement ceux du Cap de la Chèvre, mais pas uniquement, présentent une architecture encore très homogène, aux caractéristiques traditionnelles.



«Pavillon» à Kerroux Keravel

Des problèmes récurrents

Les principaux écarts par rapport aux préconisations de la loi Henry sont liés à l'importation dans une zone très rurale de motifs urbains : les schémas de l'habitation citadine sont reproduits sur des maisons rurales. On trouve ainsi haies, clôture, parking, garages, essences végétales exotiques, ... qui sont autant de petits détails qui choquent dans les hameaux les plus typiques. A ce phénomène est lié le développement croissant d'une part des hangars et abris de jardin en bois ou tôle et d'autre part des vérandas et extensions vitrées. Les nouveaux occupants de ces hameaux ne connaissent pas toujours le bâti traditionnel et construisent comme ils le feraient en ville ou se contentent de «bricoler», restaurant en «faux vieux» ou réalisant de petits travaux qui font effet de pièces rapportées.

Quelles perspectives ?

L'étude Henry est déjà une protection du patrimoine architectural. Toutefois les erreurs commises montrent qu'il y a peut-être nécessité de la mettre à jour ou de l'adapter aux particularités locales. Le principal écueil à éviter est de transformer les hameaux en écomusées en les sur-protégeant. Un autre risque serait de favoriser par des contraintes trop fortes l'installation uniquement d'une population saisonnière et/ou âgée et riche. Apparemment, ce processus semble déjà très engagé et quasiment irréversible.



Volets clos et maisons inhabitées à la morte saison : Rostudel



Puits couvert à Rostudel



Puits enseveli sous la végétation à Kerroux Keravel



Moulin près de Kergonan

Un point laissé de côté

L'étude Henry aborde l'architecture des hameaux en s'intéressant principalement aux habitations, n'abordant pas le point du petit patrimoine bâti rural. Pourtant, on rencontre sur le Cap de la Chèvre un nombre très important de moulins à vent et de puits, couverts ou non, qui jadis alimentaient les hameaux en eau. Ces éléments de patrimoine sont en état très variable et souvent laissés à l'abandon. Il pourrait être intéressant de recenser moulins, puits mais aussi autres éléments de petit patrimoine (murets) et éventuellement d'envisager une protection, par exemple dans le PLU via l'article L123-1-7°.

Un espace remarquable mais menacé

Le Cap de la Chèvre, comme la majeure partie de la presqu'île de Crozon, est un secteur remarquable, reconnu pour la beauté de ces paysages où mer, falaises accidentées, plages et landes battues par les vents se mêlent. Si, par rapport à d'autres sites, le Cap de la Chèvre a échappé plus longtemps aux détériorations liées au tourisme, il n'en n'est pas moins marqué aujourd'hui. En effet, la principale menace actuellement pour ce Cap «du bout du monde» est sûrement sa conquête par les touristes et habitants saisonniers, avec leur cortège de caravanes, mobil homes et constructions ou rénovations trop récentes.



Un site d'une beauté conservée

Toutefois, s'il est nécessaire de tirer le signal d'alarme pour mieux prendre en compte ces problèmes par la suite, le bilan reste quand même très positif. Le site qui a été inscrit il y a maintenant plus de vingt ans conserve toujours les caractéristiques qui font sa renommée et sa beauté : hameaux traditionnels en pierre intégrés dans leur environnement, plages accueillantes bordées de falaise abruptes, landes colorées de bruyères et ajoncs,...

Quelles solutions pour demain ?

Devant ces problèmes en évolution, les principales mesures prises consistent souvent en un sacrifice de certaines zones pour mieux en protéger d'autres. Pour le moment, ces solutions sont plutôt efficaces, permettant notamment de concentrer l'extension urbaine autour du bourg de Saint-Hernot et de faire de la proximité de Kernavéno une soupape d'évacuation pour le problème de caravanes. Toutefois, si certains problèmes peuvent être résolus ainsi pour l'instant, cela ne pourra pas toujours être le cas. En effet, la fréquentation touristique et la pression foncière correspondante ne peuvent qu'augmenter. Si les seules solutions envisagées impliquent le sacrifice de certains secteurs du Cap de la Chèvre, deux types de problèmes vont se développer : dans les zones concernées, on pourra estimer que l'inscription du site n'aura pas été une protection efficace ; et les secteurs très protégés finiront soit par être eux aussi détériorés, soit deviendront des sortes d'écomusées où toute évolution sera gelée.



Bilan

La présente étude a été menée en 1 mois en novembre, c'est-à-dire hors saison touristique. Comme bilan, il est intéressant d'envisager quelques perspectives par rapport aux conclusions et notamment de donner quelques pistes pour le travail ultérieur. Ce travail pourra d'une part porter sur des compléments de l'étude, mais aussi sur la recherche de solutions adaptées face aux enjeux soulignés précédemment.

Des poursuites possibles

Il serait intéressant, si l'occasion se présente, de mener certaines réflexions ou études (SDAP, DIREN, commune de Crozon,...) :

- établir un recensement du petit patrimoine bâti (moulins, puits, ...) et pourquoi pas d'autres éléments intéressants du paysage (linéaires de haies)
- mettre à jour l'étude Henry et notamment étudier les particularités locales : tous les hameaux n'ayant pas la même structure, ils ne doivent pas tous avoir le même règlement au niveau de l'urbanisation
- éventuellement étendre les études ou les mises à jour de l'étude Henry à quelques hameaux limitrophes qui présentent des caractéristiques intéressantes afin de garantir une unité
- évaluer exactement le problème des caravanes, faire des choix en conséquence et éventuellement imaginer des solutions pour leur intégration paysagère
- proposer des solutions modernes pour adapter les caractéristiques du bâti ancien aux exigences modernes : comment aménager l'intérieur d'un bâtiment ancien, comment créer plus d'ouvertures ou des ouvertures plus grandes sans défigurer le bâti, comment intégrer les hangars et abri de jardin, comment intégrer une construction bois,...

Et au niveau du PLU ?

La révision du PLU est l'occasion de mener une réflexion sur les enjeux au Cap de la Chèvre et de proposer des solutions adaptées au contexte local et actuel :

- être consulté en tant que services de l'Etat et être à même de proposer des sujets de réflexions, avec ou sans solutions à proposer. Ceci nécessite une bonne connaissance des enjeux du Cap, grâce à la présente étude et éventuellement aux études complémentaires proposées ci-dessus
- rendre utilisable l'étude Henry : soit par simplification et incorporation au règlement pour favoriser son utilisation, soit par clarification et annexion au PLU comme précédemment, avec dans tous les cas, une mise à jour souhaitable
- éviter au maximum de poursuivre la tendance actuelle au sacrifice de certaines zones au profit d'autres : à part peut-être le secteur de Kerglentin-St Hernot qui est déjà très déstructuré, aucun hameau ne doit être considéré comme moins intéressant que les autres
- réfléchir au problème des caravanes, illégales en site inscrit et éventuellement à un règlement pour une meilleure intégration visuelle
- envisager une reconnaissance et une protection de certains éléments : moulins, puits, linéaires de haie,...

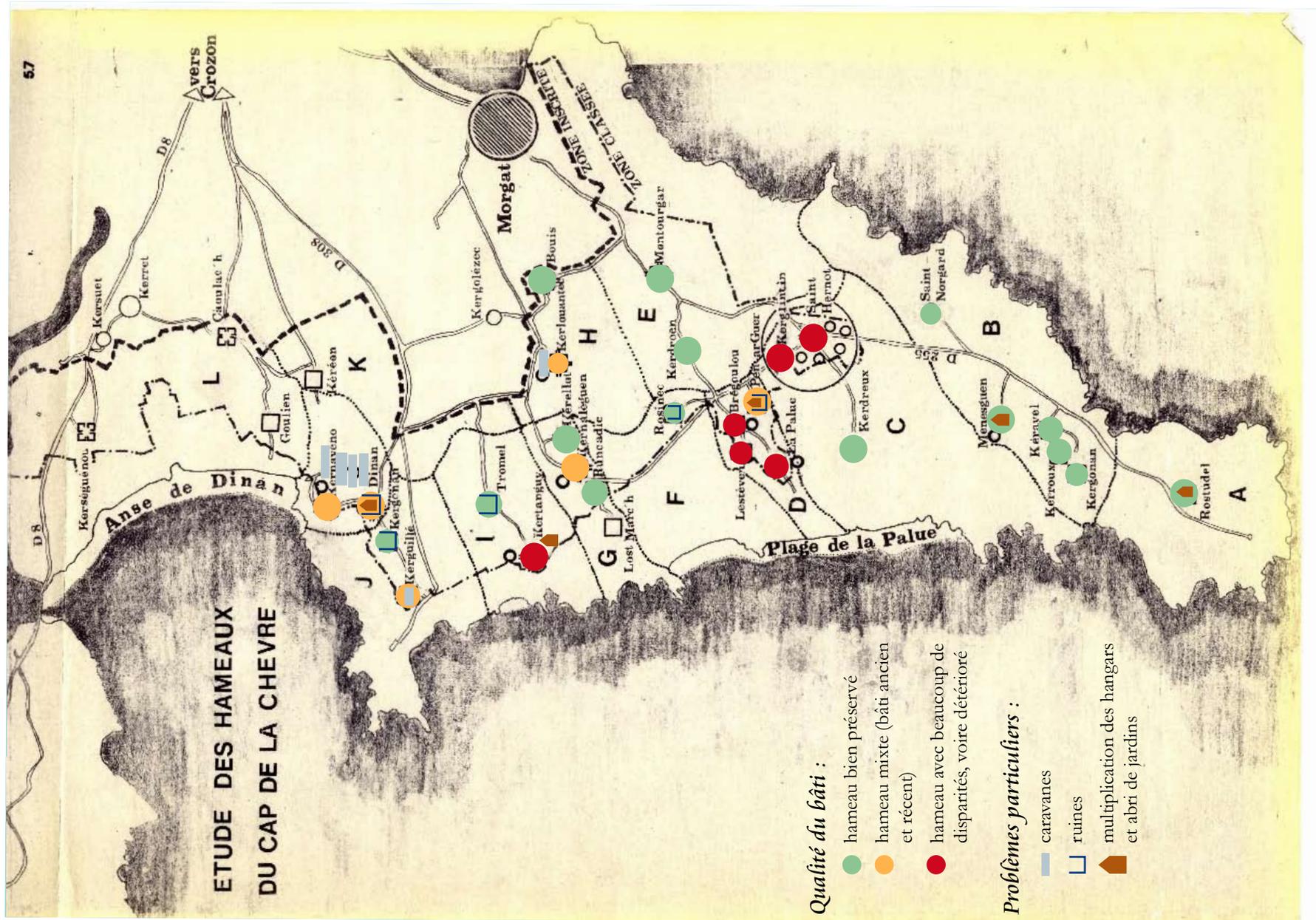
Demain

Des compléments pour cette étude

- faire un bref état des lieux complémentaire sur la situation en saison touristique (population, problème de caravanes, de stationnement,...)
- la base de données photographique (Annexe) est à compléter : Kéréon, Lostmarc'h, Kerglentin et St-Hernot n'ont pas été photographiés par faute de temps
- retrouver l'étude déjà menée au niveau du ministère en 2000 dans le cadre de l'évaluation des suites de la déconcentration des autorisations de travaux en sites classés
- si possible se procurer l'étude en cours dans le cadre de la révision du PLU
- la zone de St-Hernot pourra faire l'objet d'une étude à part : elle n'a pas été traitée ici car il s'agit d'un secteur très «urbain», trop différent des autres hameaux

Annexes

Etat des lieux des hameaux : synthèse de l'étude sur le terrain



Annexes

Ce rapport est complété par un document informatique qui est à la fois une base de données photographique sur le Cap de la Chèvre et ses hameaux et un début de mise à jour des évolutions de l'urbanisation.

Le dossier se présente de la façon suivante :

- le dossier écrit

- des photos prises sur tout le Cap

Ces photos sont classées dans des dossiers par jour de prise. Dans chaque dossier, les photos sont numérotées. A chaque photo correspond donc un jour de prise et un numéro.

Une carte récapitule les lieux où les photos ont été prises : à chaque jour de prise correspond une couleur, les numéros en couleur sur la carte se réfèrent aux photos correspondantes.

Ce système permet soit de chercher une photo prise à un endroit donné, soit de regarder les photos et de les situer ensuite.

- une base de données sur les hameaux

Cette base de données couvre quasiment tous les hameaux de l'étude Henry. A chaque hameau correspond un dossier. Pour chaque hameau, on trouve un dossier «photos», un plan de situation et un plan d'analyse extrait de l'étude Henry, lorsque celui-ci existe.

Le plan de situation est réalisé à partir du plan de propositions d'urbanisation de l'étude Henry. Il situe les photos numérotées et leur angle de vue (en jaune), ainsi que les nouvelles constructions (en rouge) et présente en quelques lignes l'impression générale donnée par le hameau. Les petites constructions en fond de parcelle sont en général des hangars ou des abris de jardin.

Afin de pouvoir lire le plan de situation facilement, un fichier Word rappelle les intitulés des différentes zones.

Le plan extrait de l'étude Henry est un plan d'analyse, permettant d'avoir à portée de clic les grandes caractéristiques du hameau en cas d'avis à donner sur un permis.